

**REPUBLIQUE FRANÇAISE****DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRAX****SEANCE DU 24 AVRIL 2024****Date de convocation : 19/04/2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

Présents : BENOUAHI Khadija, FONTAYNE Nicole, FILLON Sabine, LAMOTTE Anne, LAVAL Ghislaine, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, MANGION Christophe, SAURAT Christian, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

Pouvoirs : NAHMIAS Véronique donne pouvoir à DANDURAND Jean-Michel, LEPINEUX François donne pouvoir à ZANATTA Thierry, MORELOT Gilles donne pouvoir à FONTAYNE Nicole.

Absents : AL GAMRA Esmâ, BEDIR Fabienne, NAHMIAS Véronique, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles, LEPINEUX François, MORELOT Gilles.

Madame FILLON Sabine a été nommée secrétaire de séance.

D 2024-02-01 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal du 28 mars 2024

Monsieur le Maire, avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, demande au conseil municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au procès-verbal n°202401 du 28 mars 2024.

Par :

Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**Le Maire
Thierry ZANATTA**

Signé par : 
Date : 25/04/2024
Qualité : MAIRE





REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 24 AVRIL 2024

Date de convocation : 19/04/2024

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

Présents : BENOVAHI Khadija, FONTAYNE Nicole, FILLON Sabine, LAMOTTE Anne, LAVAL Ghislaine, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, MANGION Christophe, SAURAT Christian, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

Pouvoirs : NAHMIAS Véronique donne pouvoir à DANDURAND Jean-Michel, LEPINEUX François donne pouvoir à ZANATTA Thierry, MORELOT Gilles donne pouvoir à FONTAYNE Nicole.

Absents : AL GAMRA Esmâ, BEDIR Fabienne, NAHMIAS Véronique, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles, LEPINEUX François, MORELOT Gilles.

Madame FILLON Sabine a été nommée secrétaire de séance.

D 2024-02-02 : RESSOURCES HUMAINES : Ouverture de poste dans le cadre du recrutement du Directeur Général des Services

Considérant que les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Considérant que le poste de Directeur Général des Services est à pourvoir suite à une mutation vers une autre collectivité ;

Considérant que ce poste se trouve dans la filière administrative et peut être pourvu sur la catégorie A, il est nécessaire d'ouvrir l'emploi de Directeur Général des Services à temps complet dans les grades suivants :

- Attaché
- Attaché principal

Considérant que l'emploi pourra être pourvu par un contractuel dans le cadre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi à temps complet dans les grades suivants :

- Attaché
- Attaché principal
- Que l'emploi pourra être pourvu par un contractuel dans le cadre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- D'inscrire les crédits au budget primitif pour 2024
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Par :

Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Le Maire
Thierry ZANATTA

Signé par : Thierry ZANATTA
Date : 25/04/2024
Qualité : MAIRE





REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 24 AVRIL 2024

Date de convocation : 19/04/2024

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

Présents : BENOVAHI Khadija, FONTAYNE Nicole, FILLON Sabine, LAMOTTE Anne, LAVAL Ghislaine, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, MANGION Christophe, SAURAT Christian, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

Pouvoirs : NAHMIAS Véronique donne pouvoir à DANDURAND Jean-Michel, LEPINEUX François donne pouvoir à ZANATTA Thierry, MORELOT Gilles donne pouvoir à FONTAYNE Nicole.

Absents : AL GAMRA Esmâ, BEDIR Fabienne, NAHMIAS Véronique, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles, LEPINEUX François, MORELOT Gilles.

Madame FILLON Sabine a été nommée secrétaire de séance.

D 2024-02-03 : RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2024-02-02,

Considérant que les crédits votés sont suffisants,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents pour permettre le recrutement du Directeur Général des Services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer l'emploi indiqué à la délibération n°2024-02-02 soit un emploi d'attaché et un emploi d'attaché principal à temps complet
- D'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents de la commune ci-dessous

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Libellé de l'emploi	Emploi budgétaire			Effectifs pourvus		Effectifs vacants TOTAL
					Temps de travail	Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel (Article 3-3)	TOTAL	Par un agent contractuel ou titulaire	TOTAL	
Administrative	Directeur Général des services	DGS des communes de 2 000 à 10 000 habitants	A	Directeur Général des Services	TC	Non	1	1	1	0
	Attaché Territorial	Attaché principal	A	Directeur Général des Services	TC	Oui	1	0	0	1
		Attaché	A	Directeur Général des Services	TC	Oui	2	0	0	2
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 1ere classe	C	Gestionnaire de l'urbanisme	TC	Oui	1	1	1	0
				Gestionnaire du centre communal d'action sociale	TC	Oui	1	1	1	0
		Adjoint administratif	Gestionnaire des ressources humaines	TNC 32/35e	Oui	1	1	1	0	
			Gestionnaire des finances	TC	Oui	1	1	1	0	
			Agent administratif polyvalent	TC	Oui	2	2	2	0	
			Chargé d'accueil au public	TC	Oui	1	1	1	0	
			Chargé d'accueil au public	TNC 22/35e	Oui	1	1	1	0	
Technique	Technicien territorial	Technicien principal 1ere classe	B	Responsable des services techniques	TC	Oui	1	1	1	0
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ere classe	C	Agent technique polyvalent	TC	Oui	4	4	4	0
				Agent de restauration	TNC 31/35e	Oui	1	1	1	0
		Adjoint technique principal 2e classe	Agent technique polyvalent	TC	Oui	1	1	1	0	
			Chargé de propreté des locaux	TNC 31/35e	Oui	2	2	2	0	
		Adjoint technique	Agent technique scolaire	TNC 31/35e	Oui	1	1	1	0	
			Agent de restauration	TNC 31/35e	Oui	2	2	2	0	
			Puéricultrice	A	Responsable Relais Petite-Enfance et coordinatrice Petite-Enfance	TNC 18/35e	Oui	1	1	1

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 25/04/2024

ID : 031-213100886-20240425-D202402_3-DE



Médico- sociale	Puéricultrice territoriale Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principale 1ere classe	C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	TNC 28/35 ^e	Oui	1	1	1	0
					TNC 25/35 ^e	Oui	1	1	1	0
					TNC 20/35 ^e	Oui	1	1	1	0
TOTAL					25.41 ETP		28	25	25	3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents indiqué ci-dessus

Par :

Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Le Maire
Thierry ZANATTA

Signé par : Thierry ZANATTA
Date : 25/04/2024
Qualité : MAIRE





REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 24 AVRIL 2024

Date de convocation : 19/04/2024

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

Présents : BENOUAHI Khadija, FONTAYNE Nicole, FILLON Sabine, LAMOTTE Anne, LAVAL Ghislaine, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, MANGION Christophe, SAURAT Christian, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

Pouvoirs : NAHMIAS Véronique donne pouvoir à DANDURAND Jean-Michel, LEPINEUX François donne pouvoir à ZANATTA Thierry, MORELOT Gilles donne pouvoir à FONTAYNE Nicole.

Absents : AL GAMRA Esmâ, BEDIR Fabienne, NAHMIAS Véronique, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles, LEPINEUX François, MORELOT Gilles.

Madame FILLON Sabine a été nommée secrétaire de séance.

D 2024-02-04 : RESSOURCES HUMAINES : Aide au recrutement – CDG 31

Considérant que le Centre de Gestion propose un service d'aide au recrutement conformément à l'article L.452.44 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant que ce service propose aux collectivités territoriales qui le sollicitent de les aider dans toutes leurs démarches relatives au recrutement des agents de catégorie A, B et C.

Considérant que l'intervention du CDG31 est soumise à la signature d'une convention établie par ses services qui précise les conditions générales (les modalités) d'intervention ainsi que le tarif correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes du formulaire de demander d'intervention du service d'aide au recrutement du Centre de Gestion
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire appel à ce service pour le recrutement du Directeur Général des Services en choisissant les interventions suivantes :
 - Analyse de l'adéquation entre le profil et la candidature
 - Le jury de recrutement
 - Mise en situation des candidats et études de cas
 - La gestion administrative des opérations de recrutement
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 25/04/2024

ID : 031-213100886-20240425-D202402_4-DE



- D'inscrire les crédits au budget primitif pour 2024

Par :

Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Le Maire
Thierry ZANATTA


Signé par : Thierry ZANATTA
Date : 25/04/2024
Qualité : MAIRE